

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 15 septembre 2026 à 19 h 00, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure suivante :

Numéro :	DM-2026-20165
Adresse :	1056, rue Hamel
Lot(s) :	3 241 940 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	Consiste à autoriser pour un bâtiment résidentiel : • Réduire la largeur minimale du lot à 20 mètres alors que la largeur minimale du lot est de 50 mètres afin de créer un nouveau lot constructible.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de ladite séance du 15 septembre 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 août 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

Me Simon Vincent, avocat

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Demande de dérogation mineure

Je, soussigné, Simon Vincent, greffier adjoint de la Ville de Saint-Jérôme, certifie avoir publié l'avis sur le site web de la Ville, le **19 août 2026**.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 19 août 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

Me Simon Vincent, avocat